



Paielement de reconnaissance de dette

Par **delphine**, le **11/12/2008** à **08:48**

mon frère a fait un prêt d'argent sous reconnaissance de dette qui a depuis disparu de ses papier (sa concubine l'a fait disparaître) Notre notaire a convoqué la personne empruntrice qui a reconnu avoir effectué un emprunt sous papier rédigé par son comptable. Le notaire nous informe que les sommes seront payées chaque mois à son cabinet et placés jusque la fin de cette transaction. Ne pouvons nous pas toucher ces sommes et les placer nous même sur un compte pour en toucher les intérêts ?

Par **Tisuisse**, le **11/12/2008** à **12:03**

Pourquoi faire autrement que par le notaire ? Son procédé va vous permettre d'être certains de toucher vos sous, intérêts compris, puisque le notaire va placer ces sommes au fur et à mesure des encaissements.